

CLUB ORGANISATEUR	<b>CV ANGOULEME - N° 16002</b>
LOCALISATION	<b>Plan d'eau de Saint-Yrieix – La Grande Prairie</b>
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	<b>CHAMPIONNAT de LIGUE</b>
DATE	<b>Dimanche 19 Avril 2015</b>
<b>AVIS DE COURSE - Classe VRC : M (Marblehead)</b>	

**1. REGLES :**

- 1.1. La régata sera régie par les règles de course à la voile ISAF 2013 – 2016. et notamment l'annexe E.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les règlements des Championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles du Championnat de Ligue Poitou-Charentes.
- 1.4. le système de course HMS en vigueur

**2. PUBLICITE**

En application de la régulation 20 de l'ISAF (code de publicité), les concurrents ou responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une carte de publicité valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

L'épreuve est ouverte aux Voiliers Radiocommandés ( VRC ) Classe : M (Marblehead).

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra compléter le formulaire joint et présenter :

- sa licence FFVoile valide de l'année en cours,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- un certificat médical de non contre-indication.
- le certificat de mesure de son bateau, validé par le responsable national de la jauge.
- Le timbre de l'association sera réclamé pour figurer au classement final de la Classe M.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont de : 6 €.

**5. PROGRAMME PROVISOIRE**

Confirmation des inscriptions et fréquences	le dimanche 19/04/2015	de 8 H 30 à 09 H30
Répartition des flottes à partir du classement officiel		09h45
Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau :		10 H 00
Il n'y aura pas de départ de courses	le dimanche 19/04/2015	après : 16H30
Remise des prix prévue	le dimanche 19/04/2015	à 17H

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

**7. SITUATION DU PLAN D'EAU - PARCOURS**

Le plan d'eau est situé à : Saint - Yrieix.

Les parcours seront affichés sur le Tableau de Parcours selon la règle E3.3.

**8. SYSTÈME DE PENALITE ET CLASSEMENT**

L'annexe A4 s'appliquera ( système de points à minima )

La règle E 4.3 s'appliquera ( pénalité de rotation de 1 tour )

Le nombre minimum de course devant être courues pour valider l'épreuve sera de : 3

**9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- **CV Angoulême** ☎: 05 45 68 42 46 📠 Port: 📧: <mailto:voile.angouleme@fcol16.org>
- **Michel BARDILLON** ☎: 📠 Port: 06 62 13 77 00 📧: [bardillon.vl@gmail.com](mailto:bardillon.vl@gmail.com)

**ARBITRAGE :**

PCC : Michel BARDILLON

Adjoint : Eric KOPKA

**Cette épreuve sera l'occasion, pour les licenciés de la Ligue 08, de marquer des points pour le Championnat de Ligue.**

**Le plan d'eau sera ouvert pour l'entraînement des concurrents le samedi 18/04/2015 de 14h à 17h, merci de signaler votre intention de participer avant le 17/04.**

CLUB ORGANISATEUR	<b>CV ANGOULEME - N° 16002</b>
LOCALISATION	<b>Plan d'eau de Saint-Yrieix – La Grande Prairie</b>
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	<b>CHAMPIONNAT de LIGUE</b>
DATE	<b>Dimanche 19 Avril 2015</b>
BULLETIN D'INSCRIPTION – VOILIER RADIOCOMMANDE	

CLASSE : M			
N° DE VOILE :			
N° DE COQUE :			
FREQUENCES RADIO (4, sauf si 2.4 GHz indiqué)			

**BARREUR** NOM : ..... Prénom : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

N° LICENCE COMPLET

N° LIGUE : |..|..|..| N° CLUB : |..|..|..|..|..|..| N° LIC : |..|..|..|..|..|..|..|..|..|..|..|..|..|

DATE DE NAISSANCE : |..|..|..|..|..|..| CATEGORIE : FEMININ MASCULIN

NOM DU CLUB : .....

**Règles fondamentales** des "R.C.V." 2013 - 2016 :

**Règle 4** : La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.  
**Règle 3** : Il accepte de se soumettre aux Règles de Course à la Voile, à celles de l'Autorité Nationale dont relève cette course, aux règles de la classe, et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.  
 Il dégage la responsabilité du club organisateur, quant aux accidents tant matériels que corporels qui pourraient survenir à lui-même et à son bateau pendant les épreuves.

DATE : ..... Pour les mineurs  
 SIGNATURE DU BARREUR SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

Droit d'inscription : .....=...6 €

A adresser **avant le 11 avril 2015**, à:

Club : CV ANGOULEME e-mail : [voile.angouleme@fcol16.org](mailto:voile.angouleme@fcol16.org)  
 Ou à : Michel BARDILLON e-mail : [mailto:bardillon.vl@gmail.com](mailto:mailto:bardillon.vl@gmail.com)